



Feuilles mortes, branchages, déchets de tonte... Ces éléments communément appelés «déchets verts» font partie de notre vie de tous les jours. Or, ces déchets prennent une part importante dans la production totale d'immondices produits par la commune et, comme tout déchet, ils doivent être réutilisés, recyclés ou valorisés. Généralement, ces déchets verts sont acheminés vers les unités de compostage des intercommunales pour y être traités. Or, ce traitement représente un coût relativement élevé pour la commune qui est répercuté indirectement sur le citoyen. Pour réduire ce coût, deux solutions s'offrent à vous : réduire à la source cette production de déchets verts et/ou les réutiliser en tant qu'amendement ou paillage.

1. Qu'est-ce qu'un «déchet vert» ?

Les déchets verts reprennent : les déchets de tonte, les feuilles, les branches d'arbres, les tailles d'arbustes, les fleurs fanées... Tous ces déchets sont en fait des éléments qui peuvent d'une façon d'une autre servir à un entretien écologique de vos espaces verts.

2. Réduire sa production de déchets verts

1. Choix des espèces végétales

Pour limiter le volume des déchets verts à la source et éviter un entretien chronophage, une réflexion sur les espèces à planter est nécessaire.

En ce sens, plusieurs questions essentielles doivent être soulevées :

- Les arbres ou les arbustes plantés demandent-ils peu d'entretien ?
- La gestion des arbres en formes libres est-elle privilégiée par rapport aux formes architecturales, pour éviter d'avoir des tailles régulières ?
- Les plantes vivaces ont-elles été favorisées ?
- La plantation d'espèces indigènes a-t-elle été envisagée ? Celles-ci vous demanderont moins d'entretien que les espèces horticoles.
- La plantation d'espèces invasives (non compostables) a-t-elle été proscrite ?

Mais alors, que planter ?

Tout d'abord, nous vous conseillons d'opter pour des plantes vivaces qui vous demanderont moins d'entretien (1 fois tous les 3-4 ans) que des plantes annuelles ou bisannuelles.

Dans la même optique, les plantes indigènes nécessiteront en général moins d'entretien que les plantes horticoles.

Le fait de favoriser des plantes indigènes et vivaces ne signifie pas pour autant qu'il faudra éviter toute plantation de variétés horticoles ou encore de plantes annuelles ou bisannuelles. Néanmoins, on veillera à les limiter aux endroits dits «de prestige», comme par exemple l'administration communale.





2. Le mulching

Le mulching consiste à tondre la pelouse sans en ramasser le produit de tonte.

Cette technique comporte plusieurs avantages :

- la non-production de déchets verts,
- un apport d'engrais naturel,
- la protection de la pelouse contre une sécheresse trop rapide,
- un gain de temps pour l'ouvrier

Concrètement, le mulching est une technique de fertilisation naturelle. La tondeuse coupe le gazon en fines particules et ces brins d'herbes hachés et rejetés sur le sol vont se décomposer rapidement, en formant un humus naturel pouvant produire le quart des besoins annuels en engrais de votre pelouse.

3. Autres pistes

• Les **feuilles mortes** doivent-elles être ramassées absolument partout ? Si les sentiers doivent être dégagés, les espaces moins fréquentés peuvent accueillir des tas de feuilles mortes en attendant qu'elles se décomposent naturellement et s'incorporent au sol. Certaines com-



munes rassemblent délibérément les feuilles en tas à certains endroits des parcs pour permettre aux petits animaux (hérissons, lézards, musaraignes...) d'y trouver refuge !

- D'autres techniques permettent, à terme, de réduire la production de déchets verts. On peut citer le **paillage**, la **tonte différenciée**, le **fauchage tardif**, l'installation d'une **prairie fleurie** ou d'un **pré de fauche** (voir nos fiches consacrées à ces techniques).

3. Le compost, une solution écologique et économique

Si malgré ces actions, il vous reste encore une quantité de déchets verts à traiter, la mise en place d'un compost vous permettra de les éliminer.

Composter permet de substituer aux engrais classiques et d'obtenir un substrat riche, naturel et gratuit. Le compost a une action bénéfique sur le sol, car il en améliore la texture, augmente le pouvoir de rétention en eau, stabilise le pH, remédie à l'érosion, favorise l'enracinement ainsi que la circulation de l'eau et de l'air dans le sol, et apporte des matières organiques indispensables à la vie microbienne. Les plantes s'en trouvent mieux nourries, donc en meilleure santé.

Composter tout ou une partie de ses déchets verts permet de les valoriser en tant que ressource, ce qui évite de les acheminer en décharge et de payer les coûts inhérents au transport et au traitement.



Où placer un composteur ?

Le composteur doit être installé dans un endroit ombragé, de préférence à l'abri des intempéries et à même le sol, sur un terrain plat facilement accessible.

Que composter ?

En principe, tous les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des arbres peuvent être compostés, mais il vaut mieux s'assurer que ce qui est composté n'est pas porteur de maladies, sans quoi vous pourriez contaminer d'autres plantes avec votre compost ! Par ailleurs, il est important de respecter un équilibre entre les matières azotées (tontes de pelouse) et les matières organiques (feuilles mortes, branchages...). Idéalement, ce rapport carbone/azote doit être de 30/1. Ce qui signifie que pour une unité de matière azotée, il en faut trente de matière carbonée.

Les facteurs à prendre en compte

- Pour que votre compost fonctionne de manière optimale, le taux d'humidité doit avoisiner les 50 à 60%.

Pour vérifier ce taux d'humidité, vous pouvez procéder au «test de la poignée». Prenez une poignée de compost dans la main et pressez-la.

- Si quelques gouttes perlent entre les doigts et que le matériau ne se disperse pas quand vous ouvrez la main, le compost a une bonne humidité ;
 - Si un fin filet d'eau s'en échappe, il est trop mouillé ;
 - Si rien ne coule et que le paquet se défait, il est trop sec
- Le compostage étant un processus fonctionnant en présence d'oxygène, une **aération** régulière du compost est nécessaire. Pour cela, nous vous conseillons de retourner fréquemment votre compost.

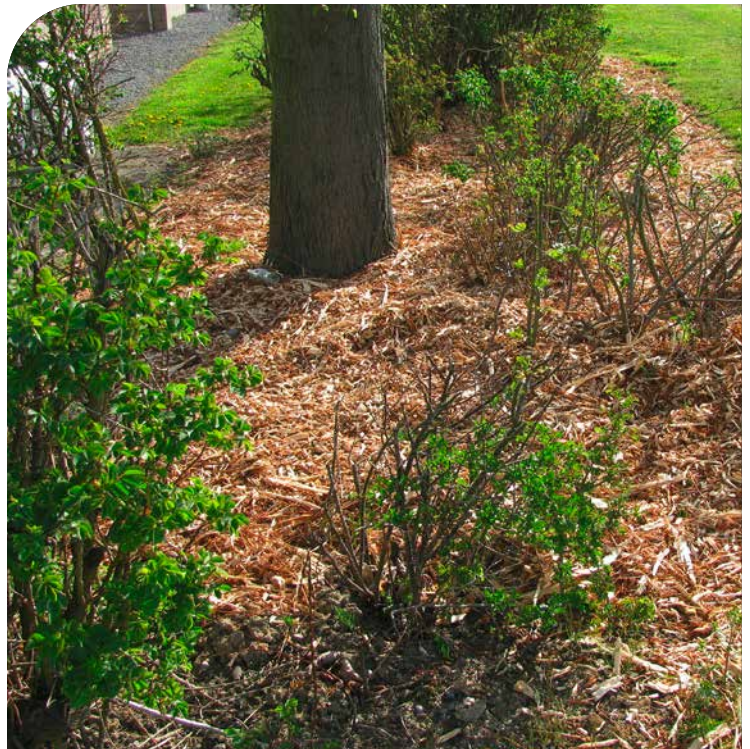
4. L'intérêt du paillage

Le paillage consiste à couvrir le sol d'une couche de composés organiques (écorces, feuilles, broyats, ...). Cela permet de protéger le sol, de réguler sa température et de maintenir une humidité favorable, ce qui limite les besoins en arrosage. De par son action couvrante, le paillage a également une action limitatrice sur la pousse de plantes indésirables. Enfin, il peut apporter un plus au niveau esthétique (voir notre fiche technique consacrée au paillage).

De nombreux déchets verts des espaces publics peuvent être valorisés sous forme de paillis : copeaux de bois broyés, tailles de haies, feuilles mortes, tontes de pelouses (séchées au préalable et en couche fine)...

Attention aux odeurs !

Pour éviter les odeurs désagréables, ne réalisez pas un compost uniquement avec des déchets de tonte. En automne, il est conseillé de réaliser une réserve de déchets bruns (feuilles mortes, branchages, branchages broyés,...) qui pourront être mélangés en été avec les déchets de tonte.



Vous avez dit «Faim d'Azote» ?

La décomposition nécessite de l'azote pour se réaliser. Il n'est pas rare de constater ce qu'on appelle une «faim d'azote». Cela signifie que les plantes ne trouvent plus l'azote nécessaire à leur fonctionnement, car il est mobilisé par les micro-organismes pour la décomposition. Ainsi, il est déconseillé de pailler des plantules ou des semis : les plantes doivent déjà être suffisamment bien développées et robustes, afin que leurs racines soient capables d'aller chercher l'azote en profondeur. En outre, évitez d'incorporer un compost trop jeune et/ou trop carboné, qui mobiliserait l'azote du sol au détriment des plantes pour achever sa maturation ou rééquilibrer sa composition carbone/azote.



5. Tournai recycle ses feuilles mortes

A l'instar des autres communes, la Ville de Tournai doit chaque année ramasser l'ensemble des feuilles mortes qui jonchent la commune. C'est donc à la pelle et avec l'aide de deux aspirateurs que les ouvriers s'adonnent au ramassage des feuilles mortes dans les différents espaces publics.

Auparavant, une fois ramassées, ces feuilles mortes étaient envoyées en déchetterie pour y être traitées.

Aujourd'hui, une partie de ces feuilles est recyclée.

Bénéfique pour la terre et pour le portefeuille !

Cette technique comporte **deux avantages** :

- **Premièrement**, la moitié des feuilles est disséminée sur les différentes espaces verts de la commune. Ces feuilles participent ainsi à la fertilisation du sol.

Dans un article du journal Vers l'Avenir du 12 novembre 2014, Gauthier Fontaine, responsable des espaces verts, expliquait : «La moitié part à la déchetterie mais l'autre partie de la récolte est recyclée. Les feuilles mortes sont entassées dans les espaces verts. Elles deviennent un fertilisant naturel pour nos parcs. Comme cela se fait naturellement dans les forêts. La décomposition des feuilles est rapide et, contrairement à ce que d'aucuns ont pu penser, n'attire pas les rats. A Bausière, l'on avait placé 70 centimètres de feuilles en automne et il n'en restait plus que 20 à la fin de l'hiver»

- **Deuxièmement**, grâce à ce procédé, la Ville diminue de moitié la quantité de feuilles mortes à traiter en déchetterie. Un bénéfice économique non négligeable est donc réalisé.

Dans le même article, G. Fontaine précisait : «Chaque année, nous réduisons le quota de feuilles envoyées à la déchetterie. En 2013, nous avons dû en détruire 327 tonnes. Deux ans plus tôt, ce chiffre était de 524 tonnes. Quand on sait qu'une tonne de feuilles à détruire représente un coût de 31€. On comprend qu'en deux ans, on est passé d'un peu plus de 16 000€ de frais à un peu plus de 10 000€.»

Source : Vers l'avenir-Hainaut occidental : «Les feuilles mortes sont recyclées», 12 novembre 2014.

Ressources

- Yaël Haddad. Passer à la gestion raisonnée des déchets verts. Techni.Cités 266, 23 mars 2014.
- Gestion durable des déchets verts : que faire ? Les Cahiers du Fleuissement 37, mars 2014.
- Amendement organique, préparer et réparer le sol. Espace public & Paysage 184, octobre 2017.

